

Chantier prioritaire N°5

Thème :
Formation et communication.

OBJECTIFS A ATTEINDRE PREVUS PAR LE S.D.G.C. DE L'AUDE :

L'évolution de la chasse vers une "*chasse durable*", chasse de demain et les orientations retenues par la F.D.C.A. pour franchir les étapes, passent par la formation et l'information.

QUATRE PROPOSITIONS SONT PROGRAMMEES DANS LES AXES DE PROGRES ET DU S.D.G.C. :

1. la formation des Adhérents, des Responsables cynégétiques et des Administrateurs sur les connaissances liées à la biologie des espèces, des habitats et la sensibilisation sur la gestion des écosystèmes et le fonctionnement administratif et réglementaire de la structure associative.
2. la formation des représentants des chasseurs et des représentants de territoire afin de préparer les responsables d'aujourd'hui et de demain à leur future mission.
3. la formation des acteurs de la chasse afin de contribuer à l'élévation du niveau de connaissances de compétences sur des thèmes précis (biologie, écologie, habitats, etc.), sur des thèmes techniques (sécurité sanitaire, sécurité dans l'acte de chasse, relations avec les usagers de la nature, etc.).
4. la formation à l'accueil des jeunes chasseurs afin d'acquérir des pratiques de chasse sur le terrain, selon un code de valeur et d'éthique. Ils doivent être préparés à devenir des responsables cynégétiques en les faisant passer par toutes les pratiques de la chasse, en leur enseignant les techniques de gestion administrative, financière et d'organisation.

DES FORMATIONS EXISTENT DEJA :

- la formation à l'examen théorique et pratique du permis de chasser,
- la formation au piégeage avec l'obtention d'une attestation de Piégeur agréé,
- la formation à la chasse à l'arc avec la délivrance d'une attestation de formation, permettant de la pratiquer des lors que l'on est titulaire du permis de chasser.

DE NOUVELLES FORMATIONS DEBUTENT :

- la formation à la sécurité des responsables de battue,
- la formation à l'hygiène alimentaire et à l'examen initial sanitaire du gibier,
- la formation des gardes particuliers dont le statut devrait être adapté aux nouvelles orientations de la chasse prochainement.

Le S.D.G.C. propose dans les dossiers d'importance cynégétique et sur les axes de progrès, des pistes de formation. Elles peuvent être engagées à partir de demandes spécifiques par des groupes ou besoins ressentis par la F.D.C.A. sur le principe du volontariat à des stades différents.

L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION :

Elles se situent à 2 niveaux :

1 - La communication interne :

- destinée à faire connaître à tous les acteurs de la chasse les nombreuses contributions des chasseurs en matière de gestion durable des espèces et de leurs habitats. Elle doit permettre à tous les acteurs de disposer d'une information de qualité.

L'axe de progrès N°4, mesure 4-1, propose les moyens à mettre en oeuvre que le S.D.G.C. doit appliquer.

2 - La communication externe :

- elle a pour objectif de mettre en place une information départementale, régionale et nationale, destinée au grand public.

L'axe du progrès N°4, mesure 4-2, propose les moyens à mettre en oeuvre que le S.D.G.C. doit appliquer.

LA COMMUNICATION AUX FUTURS CHASSEURS ET NOUVEAUX TITULAIRES DU PERMIS DE CHASSER :

- elle a pour but d'attirer les futurs chasseurs à la formation du permis de chasser par des facilités de procédure d'inscription. Elle offre la possibilité de rencontrer la F.D.C.A. pour des explications complémentaires sur la Chasse, la sensibilisation aux notions de biodiversité, de développement durable, d'habitats, de faune sauvage, etc.

À PARTIR DES OBJECTIFS ET AXES DE PROGRES PROPOSE PAR LE S.D.G.C. :

- la commission formation de la F.D.C.A. définira les thèmes et les besoins de formation et les niveaux à mettre en oeuvre en faisant appel aux formateurs qualifiés et aux experts extérieurs pour chaque public concerné selon le thème étudié.
- la commission information-communication, définira les moyens à utiliser pour toucher les publics ciblés par le S.D.G.C. dans son axe de progrès.